

Recensement agricole 2020

Main-d'œuvre et externalisation des travaux

La main-d'œuvre agricole non familiale progresse

En 2020, d'après le recensement agricole, 126 300 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine, 41 000 de moins qu'en 2010. Le volume total d'emploi est de 111 600 équivalent-temps-plein (ETP), en baisse de 12 % en 10 ans. Les chefs et coexploitants ainsi que les membres de leur famille assurent toujours la plus grande part du travail agricole, excepté en Gironde, même si l'emploi non familial s'accroît. Les actifs familiaux sont plus souvent à temps partiel que les autres permanents. Trois emplois sur dix se trouvent dans les exploitations spécialisées en viticulture comme en élevage. Le recours à l'externalisation de travaux, qui concerne 55 % des exploitations, est d'autant plus fréquent que le poids économique de l'exploitation est important.

L'essentiel du travail agricole est réalisé par les chefs, les coexploitants et les membres de leur famille

En 2020, dans les 64 200 exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine, 126 300 personnes travaillent de façon régulière, 41 000 de moins que dix ans auparavant (- 24,5 %) (tableau 1). Ce fléchissement est plus marqué qu'en France métropolitaine (- 21,5 %).

Les actifs **permanents** sont les chefs d'exploitation et les éventuels coexploitants (62,5 % des actifs permanents en 2020), les membres de la famille (12,5 %) et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois de l'année sur l'exploitation (25 %). Partout en Nouvelle-Aquitaine, la part des chefs et coexploitants parmi le total des permanents est supérieure à 59 %, à l'exception de la Gironde où elle n'est que de 35 % au profit des salariés permanents non familiaux (56 %).

Le volume de travail total (111 600 ETP) a diminué de 12 % en dix ans. En 2020, l'ensemble des actifs permanents totalise 87 % du volume de travail directement mobilisé par les exploitations agricoles (97 000 ETP). Le reste est assuré par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (14 400 ETP) dont le volume de travail est stable, contrairement à la tendance nationale.

L'emploi permanent non familial progresse

Le nombre d'exploitations, notamment individuelles, a chuté de 23 % entre 2010 et 2020 induisant un recul du nombre d'actifs permanents non salariés (- 31 %) ainsi que du volume de travail (- 19 %). À l'inverse, les effectifs des salariés permanents non familiaux ont progressé de 4 %, et particulièrement dans les Landes avec 1 200 personnes de plus.

Le développement de 8 % des exploitations sous **forme sociétaire** (EARL, GAEC, ...) favorise la hausse du salariat. Elles emploient relativement plus de salariés que les formes **individuelles**. Ainsi, en 2020, 69 % du volume de travail agricole est mobilisé dans une exploitation sous forme sociétaire (76 700 ETP) avec un maximum de 85 % en Gironde. Toutefois, ces sociétés conservent une gestion familiale car 90 % des coexploitants appartiennent à la famille du chef d'exploitation.

La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps partiel

Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont fortement impliqués dans la production agricole. En 2020, 64 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation (graphique 1). Ils sont plus de 70 % en Creuse et Deux-Sèvres.



Tableau 1
Évolution de la main-d'œuvre agricole en Nouvelle-Aquitaine entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)	Évolution France métrop. (%)
Nombre d'exploitations (millier)	83,1	64,2	- 22,8	- 20,4
dont sous statut individuel	59,4	38,6	-35,0	-33,3
sous forme sociétaire	23,8	25,6	7,7	9,2
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation (millier)	167,3	126,3	- 24,5	- 21,5
Chef d'exploitation ou coexploitant	100,1	78,9	- 21,2	- 17,8
dont Chef d'exploitation	83,1	64,2	- 22,8	- 20,4
Coexploitant familial	15,8	13,2	- 16,3	- 8,4
Coexploitant non familial	1,2	1,5	26,5	12,4
Main-d'œuvre familiale permanente	36,6	15,7	- 57,3	- 55,9
Total chefs, coexploitants et familiaux	136,8	94,6	- 30,8	- 27,5
Salarié permanent non familial	30,6	31,8	3,9	10,0
Volume de travail mobilisé sur l'année (millier d'ETP) ¹	126,9	111,6	- 12,1	- 10,8
Chef d'exploitation ou coexploitant	71,3	60,2	- 15,6	- 12,3
dont Chef d'exploitation	57,9	47,9	- 17,3	- 14,9
Coexploitant familial	12,4	11,0	- 11,0	- 4,1
Coexploitant non familial	0,9	1,2	29,0	16,3
Main-d'œuvre familiale permanente	15,2	9,9	- 35,0	- 38,4
Total chefs, coexploitants et familiaux	86,5	70,1	- 19,0	- 16,5
Responsable économique et financier		0,2		
Salarié permanent non familial	26,1	26,9	3,1	8,2
Saisonnier ou occasionnel	14,3	14,4	0,5	- 4,1
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (millier d'ETP)				
Au sein des exploitations sous statut individuel	55,1	34,9	- 36,7	- 35,5
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	71,8	76,7	6,8	8,8
Volume de travail réalisé par un prestataire (millier d'ETP estimés)		6,7		
CUMA	0,1	0,2	11,3	26,6
ETA	2,5	4,9	95,1	39,2
Autre type de prestataire		1,6		

¹ Le volume de travail total inclut également celui des responsables économiques et financiers qui ne sont pas chef d'exploitation et qui représentent 160 ETP
Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

Les salariés permanents non familiaux sont nombreux à exercer à temps plein (72 %), particulièrement en Gironde (86 %).

A contrario, les permanents familiaux sont plus souvent à temps partiel avec seulement 39 % à temps plein en 2020. Un tiers travaille moins d'un mi-temps et autour de 40 % en Corrèze, Landes et Pyrénées-Atlantiques.

Un volume de travail plus important en viticulture

La main-d'œuvre agricole de la région est majoritairement dédiée aux productions végétales dans les exploitations **spécialisées** en viticulture et grandes cultures, avec respectivement 30 % et 15 % des ETP (graphique 2). L'écart avec la moyenne nationale est ainsi de plus de 11 points en viticulture, tiré par la Gironde avec 21 300 ETP dans ce secteur.

L'élevage représente 30 % du volume de travail, dont 16 % pour les bovins, 8 %

pour les autres herbivores et 6 % pour les granivores. Cette part dépasse 70 % dans les départements du Limousin et avoisine 60 % en Deux-Sèvres et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les exploitations de polyculture-polyélevage regroupent 11 % de la main-d'œuvre régionale.

En moyenne par exploitation, le maraîchage et l'horticulture mobilisent le plus de main-d'œuvre, avec 3,9 ETP, pouvant atteindre 5,6 et 6,5 ETP respectivement en Charente-Maritime et Lot-et-Garonne. L'emploi est également important en viticulture avec 3,2 ETP en moyenne, soit davantage que la moyenne nationale à 2,1 ETP.

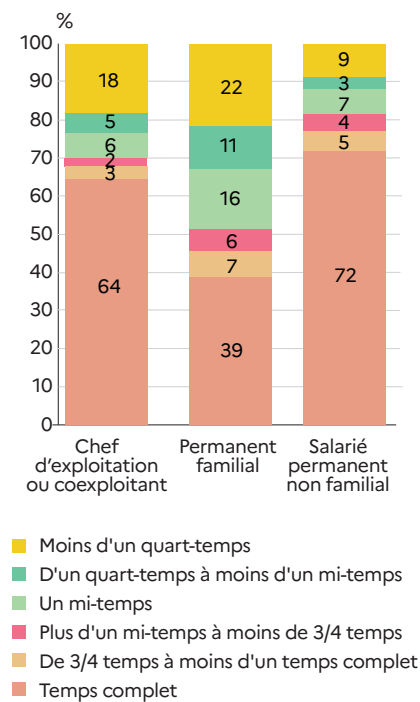
Les grandes cultures sont relativement moins gourmandes en main-d'œuvre avec 0,9 ETP.

Lecture : en Nouvelle-Aquitaine en 2020, 64 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Graphique 1
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020 en Nouvelle-Aquitaine



L'emploi saisonnier ou occasionnel est principalement mobilisé en viticulture (39 % des ETP), en maraîchage et horticulture (20 %) et dans la

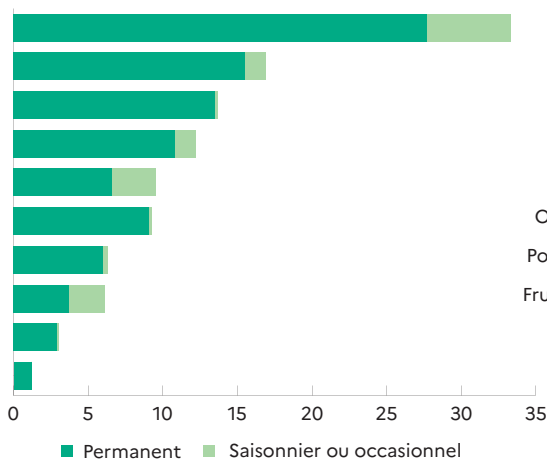
production de fruits et autres cultures permanentes (17 %). Dans certains départements, ces parts sont encore plus importantes comme la viticulture

en Gironde et Charente, le maraîchage en Lot-et-Garonne ainsi que les fruits en Corrèze et Haute-Vienne.

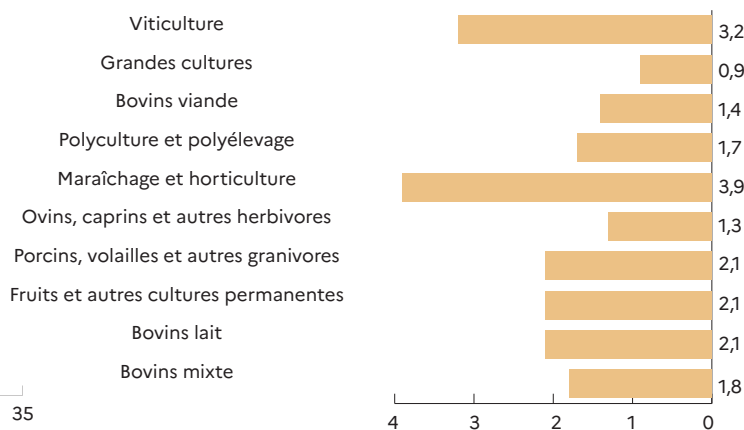
Graphique 2

Répartition de la main-d'œuvre agricole de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation technico-économique en 2020

Main-d'oeuvre agricole (millier d'ETP)



ETP par exploitation



Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Un volume d'emploi en ETA qui a doublé en dix ans

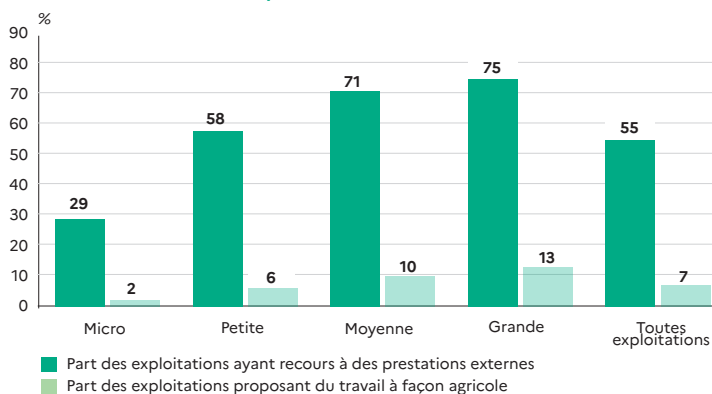
En 2020, 55 % des exploitations ont eu recours à des prestations de service (graphique 3) réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire. Le volume de ce travail externalisé est estimé à 6 700 ETP dont 4 900 ETP pour les ETA, près du double du volume de 2010 pour ces structures. Ces prestations ont très majoritairement porté sur la totalité ou une partie des productions végétales (par exemple pour l'épandage, la récolte ou le travail de la vigne) : elles concernent 54 % des exploitations. Certaines autres prestations ont impliqué des actes techniques liés aux ateliers d'élevage (6 % des exploitations y ont eu recours). Les spécialisations les plus concernées par un recours à des prestataires sont les élevages de bovins lait ou mixtes (respectivement 84 % et 70 % de ces exploitations) et la viticulture (65 %). Le recours à ces services est d'autant plus élevé que le potentiel économique de l'exploitation est important. Ainsi, tandis que 29 % des micro

exploitations en ont l'usage, 75 % des grandes exploitations y font appel et ces dernières ont relativement plus souvent proposé du travail à façon agricole pour d'autres producteurs (13 % des grandes exploitations) que les plus petites. Sur le territoire néo-aquitain, près de 6 exploitations sur 10 dans les

départements de l'ancienne région Poitou-Charentes, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques externalisent des travaux agricoles. Par ailleurs, ce sont les exploitations des Charentes et de la Vienne qui proposent le plus de travail à façon.

Graphique 3

Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation en Nouvelle-Aquitaine



Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Pour en savoir plus

Publications régionales :

- « Recensement agricole 2020 - 64 000 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Études n°28, décembre 2021
- « Recensement agricole 2020 - Une majorité de responsables de plus de 55 ans à la tête des exploitations de la région » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Études n°35, juillet 2022

Publications nationales :

- « Recensement agricole 2020 - Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » - Agreste Primeur n°4, mars 2022
- « Recensement agricole 2020 - Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » - Agreste Primeur n°5, décembre 2021
- « Sous-traitance et délégation du travail, marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole » - CEP Notes et études socio-économiques n°47, juillet 2020
- « Actif'Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture » - CEP Analyse n°145, décembre 2019
- « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 : Les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole » - Agreste Primeur n°327, novembre 2015
- « Recensement agricole 2010 - Main-d'œuvre et travail agricole : Un million d'actifs permanents » - Agreste Primeur n°276, janvier 2012



www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédacteurs : Myriam CHÉGUT, Julia CAILLON, Régis LEBARBIER
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2022